

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 10 MAI 2012

DATE DE CONVOCATION : 3 mai 2012
DATE D’AFFICHAGE : 3 mai 2012
CONSEILLERS EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 14
POUVOIRS : 5
VOTANTS : 19

L’an deux mil douze, le dix mai, à vingt et une heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MUNCH, Maire.

Etaients présents : Jacques DELPORTE, Robert DUVEAU, Martine FITTE-REBETÉ, Geneviève GENDRE Maires Adjoints, Daniel CAHUZAC, Hervé DELAVEAU, Françoise CELAS, Dany ROUGERIE, Patricia DESCROIX, Raphaël MENDES, Michel LAKDARI, Stéphane MEUNIER, Guy CABANIÉ formant la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Absents représentés : Isabelle BRUAUX représentée par Françoise CELAS
Serge GUINDOLET représenté par Robert DUVEAU
Pascal JACQUES représenté par Martine FITTE-REBETÉ
Matthieu MAÏA représenté par Mireille MUNCH
Jean WEYER représenté par Jacques DELPORTE

Secrétaire de séance : Hervé DELAVEAU

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 MARS 2012

Aucune autre observation n’étant formulée, le Conseil Municipal approuve à l’unanimité le procès-verbal de sa réunion du 30 mars 2012.

FINANCES : MODIFICATION DELIBERATION N° 2012/03/01-03 – BUDGET PRIMITIF 2012
«COMMUNE » AFFECTATION DU RESULTAT

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents,

Article unique : DÉCIDE d’affecter le résultat de clôture de la façon suivante :

→ 398 927,41 euros à l’article 002 en Fonctionnement

FINANCES : DECISIONS MODIFICATIVES

Exposé de Madame Le Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre les décisions modificatives suivantes :

1- Régularisation du Budget Primitif de la commune et de l'affectation du résultat de clôture

Section de Fonctionnement :

Comptes dépenses :

Chapitre : 023 Article : 023 Virement à la section d'investissement : 26 054,15 €

Comptes recettes :

Chapitre : 002 Article : 002 Excédents antérieurs reportés : 26 054,15 €

Section d'Investissement :

Crédits à ouvrir :

Chapitre : 021 Article : 021 Opération : OFI Virement de la sect^o de Fonct. : 26 054,15 €

Chapitre : 001 Article : 001 Opération : OFI Excédent investissement reporté : 683 945,85 €

Crédits à réduire :

Chapitre : 10 Article : 1068 Opération : OFI Excédent de Fonct. Capitalisés : - 710 000 €

2- Régularisation du Budget Primitif de l'eau et de l'assainissement et de la reprise du déficit de clôture

Comptes dépenses

Chapitre 001 Article 001 Opération : OFI Déficit antérieur reporté : -168 881,64 €

Compte recettes :

Chapitre 16 Article 1641 Opération : ONA Emprunt en euros : - 168 881,64 €

3- Autres décisions modificatives Budget COMMUNE

Section d'Investissement :

Crédits à ouvrir :

Chapitre : 21 Article : 2188 Opération : ONA1 Autres : 6 768 ,28 €

Chapitre : 21 Article : 2128 Opération : ONA1 Autres agencements : 15 000 €

Crédits à réduire :

Chapitre : 21 Article : 21578 Opération : ONA 1 Matériel de voirie : - 6 768,28 €

Chapitre : 020 Article : 020 Opération : OFI Dépenses imprévues : - 15 000 €

Section d'Investissement

Crédits à ouvrir :

Chapitre : 13 Article : 1328 Opération : ONA1 Autres : 111 705,68 €

Crédits à réduire :

Chapitre : 041 Article : 1328 Opération : 041 Transfert subvention : - 111 705,68 €

Crédits à ouvrir :

Chapitre : 21 Article : 2111 Opération : ONA 1 Terrains nus : 304 898,03 €

Chapitre : 21 Article : 2183 Opération : ONA1 Matériel informatique : 11 385,54 €

Crédits à réduire :

Chapitre : 21 Article : 21318 Opération : ONA 1 Autres bâtiments publics : - 304 898,03 €

Chapitre : 20 Article : 205 Opération : ONA 1 Concession, licences : - 11 385,54 €

4- Autres décisions modificatives Budget EAU et ASSAINISSEMENT

Section de Fonctionnement

Crédits à ouvrir :

Chapitre : 67 Article : 673 Titres annulés : 1 000 €

Chapitre : 042 Article : 681 Dotations aux amortissements : 15 000 €

Crédits à réduire :

Chapitre : 011 Article : 615 Entretien réparation : - 1 000 €

Chapitre : 68 Article : 681 Dotations aux amortissements : - 15 000 €

Section d'investissement

Crédits à ouvrir :

Chapitre : 040 Article : 28158 Réseaux : 15 000 €

Crédits à réduire :

Chapitre : 16 Article : 1641 Emprunt en euros : -15 000 €

Comptes dépenses :

Chapitre : 23 Article : 2315 Opération : ONA1 Installation technique : - 477.00 €

Comptes recettes :

Chapitre : 13 Article : 131 Opération : 22 Subvention d'investissement: - 477.00 €

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article Unique : VOTE les décisions modificatives énoncées ci-dessus.

ASSOCIATION : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION 4L – TROPHY 2013

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la demande d'aide financière par ce jeune ferriérois pour réaliser son projet de raid humanitaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € pour contribuer à la réalisation du projet de raid humanitaire de l'Association «La 4L des voyelles».

Article 2 : DIT que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif 2012 de la Commune.

PERSONNEL : CREATION DE POSTE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article unique : **DECIDE** de créer un poste d'adjoint d'animation de deuxième classe à temps complet.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il y a lieu que la commune doit concourir au transport scolaire des collégiens et des lycéens de Ferrières-en-Brie,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : DÉCIDE de subventionner à hauteur de 110 € la carte IMAGINE'R pour les collégiens et les lycéens de Ferrières-en-Brie pour l'année scolaire 2012/2013.

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec le GIE COMUTITRES.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association LA PETANQUE a été dissoute et que la clôture des comptes fait apparaître un solde créditeur de 2 400 €. Aussi, l'Association LA PETANQUE a décidé de verser cette somme au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune.

Madame le Maire indique que le vendredi 11 mai, l'Association R.E.N.A.R.D. organise une soirée débat sur la Forêt de Ferrières-en-Brie à la Salle des Fêtes.

Madame MUNCH communique le planning des manifestations à venir. Elle rappelle également les dates des élections législatives, soient les dimanches 10 et 16 juin 2012.

Plus aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 21 h 40.



Le Maire,


Mireille MUNCH